

Charte des Fournisseurs

Principes généraux

Cette charte s'adresse à l'ensemble des fournisseurs du Groupe Cristal Union ainsi que, par extension, à l'ensemble de leurs propres fournisseurs et sous-traitants, appelés dans le cadre de leur activité à être en relation avec l'une des entreprises du Groupe Cristal Union. Elle s'inscrit dans la démarche RSE et amélioration continue du groupe. Elle concerne également les fournisseurs de Cristalco, filiale commerciale de Cristal Union.

Cette Charte vise à décrire les valeurs du groupe Cristal Union et à les partager avec ses fournisseurs. Elle présente les principes directeurs à prendre en considération, dans le cadre des relations entre le Groupe Cristal Union et ses fournisseurs, pour concrétiser au quotidien l'attachement à ces valeurs.

Responsabilité Sociétale de Cristal Union

Le Groupe Cristal Union a défini une stratégie RSE, structurée en 4 engagements :

1. Apporter des solutions durables aux clients,
2. Faire de la durabilité un levier de performance industrielle,
3. Développer les talents de la coopérative,
4. Innover au cœur de nos territoires.

Plusieurs thèmes fondamentaux sont au cœur de ces engagements, en particulier :

- Le respect des droits de l'Homme,
- L'amélioration de la sécurité au travail,
- L'amélioration de la satisfaction de nos clients,
- La réduction des impacts de nos activités sur l'environnement et notamment de notre empreinte carbone,
- L'amélioration de notre performance agro-industrielle et économique notamment au plan de la performance énergétique,
- Le respect de règles éthiques.

L'engagement du Groupe Cristal Union est plus largement décrit dans son Code de conduite, disponible sur le site internet du groupe.

Cristal Union attend de ses fournisseurs un engagement fort pour traduire par des actions concrètes leur soutien à ses valeurs. Ce positionnement attendu de la part des fournisseurs de Cristal Union prend la forme d'une approbation de la présente charte. Les fournisseurs qui souhaitent aller plus loin peuvent manifester leur engagement au côté de Cristal Union par la communication périodique des actions qu'ils ont engagées.

Sécurité

La sécurité est le point d'entrée privilégié par Cristal Union pour l'accompagnement de ses fournisseurs, notamment de ses prestataires de travaux. En matière de sécurité, Cristal Union les encourage fortement à se faire certifier selon les référentiels les plus adaptés ; MASE¹, ISO 45 001 ou équivalent.

En matière de sécurité, les prestataires doivent respecter, en complément de la réglementation en vigueur, l'ensemble des règles internes du Groupe Cristal Union. Ils s'engagent également à déclarer dans les plus brefs délais à Cristal Union ou ses filiales les événements accidentels survenus sur leurs sites .

Préservation de l'environnement

Elément essentiel de sa responsabilité sociétale, Cristal Union s'attache depuis sa création à minimiser son impact sur l'environnement. Des objectifs ambitieux de réduction des consommations d'eau et d'émissions de Gaz à Effet de Serre sont inscrits dans la politique stratégique de Cristal Union et sont déclinés dans chaque site. Cristal Union est de plus engagé dans une démarche d'amélioration de sa performance énergétique. Cristal Union attend de chacun de ses fournisseurs un accompagnement permanent à ses côtés pour préserver les ressources naturelles et mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles pour réduire autant que possible son impact environnemental et optimiser sa propre performance énergétique. Cet accompagnement est attendu également de la part de chacun des transporteurs du groupe Cristal Union. Nous les encourageons à s'engager en particulier dans le programme Objectif CO₂ porté par l'Ademe.

Ethique, Droits de l'Homme et Droit du Travail

Le Groupe Cristal Union applique le code de conduite Ethical Trading Initiative dans le cadre de la réglementation française. Les différents établissements du Groupe sont audités selon le référentiel éthique SMETA. Les liens à ces référentiels sont disponibles sur le site Internet de Cristal Union.

Les fournisseurs s'engagent à respecter :

- Les réglementations de l'Organisation Internationale du Travail et de l'Ethical Trading Initiative, relatives notamment à l'abolition du travail clandestin, du travail des enfants et du travail forcé, au droit à la syndicalisation et à la lutte contre les discriminations,
- Les règles du commerce éthique et, en particulier, la non-utilisation de manœuvres déloyales pour remporter une affaire ou tenter d'obtenir des secrets d'affaires d'un concurrent.

Intégrité

Les fournisseurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation notamment sur les aspects d'intégrité, de lutte contre le blanchiment d'argent et de conflit d'intérêt.

Dans ce cadre, les fournisseurs s'interdisent de livrer, pour quelque raison que ce soit, des biens ou des services gratuits au domicile du personnel du Groupe Cristal Union. De plus, la participation du personnel Cristal Union à des manifestations ou des événements spéciaux (voyages, repas, ...) organisés par des fournisseurs ne se justifie que par un intérêt supplémentaire pour le Groupe Cristal Union. Les cadeaux ou marques d'attention ne sont acceptables par le personnel de Cristal Union que s'ils sont de faible importance.

Le fournisseur déclare adhérer à cette charte et s'engage à la faire respecter.

Date :

Lieu :

Cachet de l'entreprise :

Représentant de l'Entreprise – Nom, Signature :